

**Vos Délégué-es du
Personnel**



vous informent

Réunion DP du Jeudi 8 Octobre 2015

➤ **Vous souhaitez permuter avec un autre Agent ?**

Entre 2 Agents de Droit Privé (Article 26§5 de la CCN)

La mobilité s'exerce par permutation entre 2 Agents ayant un même emploi repère (emplois génériques et fonctions identiques). Dans ces conditions, la permutation ne peut être refusée, que ce soit au niveau de l'établissement ou entre établissements.

Les candidats doivent adresser leur demande par écrit à leur direction de rattachement deux mois avant la date souhaitée de permutation.

Entre 2 Agents de Statut Différent (Public et Privé)

La permutation entre un Agent de Droit Privé et un Agent de Droit Public est possible en cas de correspondance d'emploi sur demande écrite formulée par les 2 Agents.

La CPLU de la région d'accueil est consultée en cas de changement de résidence administrative de l'Agent de Droit Public.

Entre 2 Agents de Droit Public

La permutation est l'échange par 2 Agents de même niveau d'emplois, de même filière et de même emploi, de leur résidence administrative respective. La demande des 2 Agents désirant permuter doit être simultanée. Elle est adressée par écrit au DR ou DRH par délégation et mentionne les coordonnées de l'Agent avec lequel la permutation est souhaitée.

Il est conseillé de justifier la demande afin d'éclairer les instances paritaires et les autorités décisionnaires. Le DR étudie la recevabilité de la demande eu égard aux conditions indiquées ci-dessus. En cas de permutation interrégionale, les DR concernés échangent les demandes afin que chaque CPLU puisse en disposer.

Les Directeurs d'établissement d'accueil prennent les décisions de mutation par permutation après avis de la CPLU.

**Vous avez d'autres questions ? Contactez-nous.
Nous sommes là pour vous représenter.**

Syndicat.SNU-LRoussillon@pole-emploi.fr

Accès direct aux Questions-Réponses DP sur intranet, cliquez sur le lien ci-dessous

<http://accueil.pole-emploi.intra:8501/portail/region/r-languedoc-roussillon/generic.jspz?type=inarticle&id=1012287>